

+ simple et sécurisé !

Vous êtes redevable de la taxe d'habitation, de la contribution à l'audiovisuel public, de taxes foncières ? Optez pour le paiement par prélèvement automatique ! Vous pouvez **adhérer en ligne** sur impots.gouv.fr, sans attendre de recevoir votre prochain avis d'impôt. Vous n'aurez plus à y penser !

Vous avez le choix entre :

- un prélèvement à l'échéance unique, en fin d'année ;
- ou des prélèvements mensuels.

À noter : Selon la période de l'année, votre contrat prend effet dès cette année ou à partir de l'année prochaine et dans ce cas, vous devez payer en ligne l'avis reçu cette année > voir page 2

Attention : Si votre avis d'impôt est supérieur à 300 €, vous devez **obligatoirement** le payer par prélèvement automatique ou en ligne.

Accédez à l'espace de paiement en ligne avec votre avis

Vous avez besoin de :

- > votre dernier **avis d'impôt** où figurent en 1ère page, dans le cadre « Vos références » :
 - votre numéro fiscal
 - la référence de l'avis
- > votre **relevé d'identité bancaire (RIB)** (compte en France ou à Monaco)
- > votre **adresse électronique**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 20XX
 TAXES FONCIÈRES
 votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Vos références

Numéro fiscal (N) : 00 01 123 456 789
 Référence de l'avis : 19 76 1234567 00

Numéro de propriétaire : 017 12345C
 Débiteur(s) légal(aux) : PROPRIÉTAIRE 9876 ABC01D
 M RETI PATRICK

1 Dans votre navigateur internet, ouvrez le site **impots.gouv.fr**.

2 Cliquez sur « **Votre espace Particulier** », en haut à droite.

3 Cliquez sur le bouton vert « **Payer en ligne** » en bas à gauche.

4 Vous accédez au site de paiement.
 > Saisissez votre **numéro fiscal** (13 chiffres) et cliquez sur « Continuer ».

> En page suivante, dans le cadre à droite « Le prélèvement automatique », cliquez sur « **Adhérer au prélèvement mensuel** » ou « **Adhérer au prélèvement à l'échéance** » selon votre choix.

> Puis saisissez la **référence de l'avis** (13 chiffres) et « Confirmer »

> Vérifiez les données qui s'affichent et « Confirmer ».

Accueil | impots.gouv.fr

https://www.impots.gouv.fr/portail/

Rechercher

impots.gouv.fr

Votre espace particulier
 Votre espace professionnel

Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité International

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

Payer en ligne

Sur le site du paiement de l'impôt vous pouvez :

- Souscrire ou modifier votre souscription au prélèvement mensuel ou au prélèvement à l'échéance de vos impôts
 - En savoir plus
 - Payer votre impôt en ligne
 - En savoir plus

Pour accéder à ces services, saisissez votre numéro fiscal figurant notamment dans le cadre « Vos références » de votre avis d'imposition.

Numéro fiscal Continuer

REFERENCE

Veillez saisir la référence de l'avis d'impôt ou du document de relance que vous souhaitez payer. Vous trouverez cette référence de 13 chiffres (à ne pas confondre avec votre n° fiscal) dans le cadre "Vos références".

Référence :

Confirmer Abandonner



